

Date de dépôt: 16 novembre 2006

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Eric Stauffer : Drogue et inaction du Gouvernement, les préaux d'écoles transformés en commerces de la mort dès la tombée de la nuit !

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 13 octobre 2006, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Nous avons tous été choqués d'apprendre dans la dernière édition du GHI (5 octobre 2006) sous la plume de Madame Christine Zaugg, que treize seringues ont été retrouvées dans une école, pire une élève aurait été blessée !

Voici ce qu'écrivait le GHI :

LAXISME ET SALETE AUX EAUX-VIVES - Treize seringues dans le préau de l'école

Une petite élève se serait même piquée à l'école des Vollandes. Les parents montent aux barricades.

Près de 80 parents de l'école des Vollandes dans le quartier des Eaux-Vives sont devenus rouges de colère en apprenant que 13 seringues sanguinolentes ont été découvertes dans le préau de l'école.

Autorités alertées

Ni une ni deux, une lettre a immédiatement été envoyée lundi dernier (2 octobre) à tous les politiques concernés par la problématique, tant sur le plan communal que cantonal.

Saleté et seringues

«C'est inadmissible! s'exclame Claude Bailly, le porte-parole des parents. Non seulement le préau est régulièrement jonché de détritrus, canettes de bières, crottes de chiens, mais maintenant on y trouve des seringues, des préservatifs et même de la drogue!»

L'école primaire des Vollandes semble en effet accueillir en dehors des heures d'école des «squatters» indésirables, qui parfois même dorment la nuit dans le préau!

Crescendo

« Deux seringues, de la drogue ainsi que des préservatifs ont été trouvés par des écoliers le 28 septembre, le lendemain il y avait huit seringues, poursuit le père. La police est même intervenue. Les faits cités sont scandaleux dans une cour d'école devant être sécurisée pour des enfants en bas âge, dont les plus jeunes ont à peine 4 ans!» Et d'enchaîner: «Les faits sont d'autant plus graves que les corps de police, les ASM (agents de sécurité municipale) et autres îlotiers nous ont dit ne pas être concernés par la surveillance du préau; que c'était du ressort des sociétés privées en charge de l'entretien!»

Fermeture en question

Les parents ont fait savoir aux responsables politiques leur souhait que les préaux soient fermés dès 20 heures et «qu'ils soient propres et entretenus en permanence». Et Claude Bailly de conclure: «Nous avons appris qu'une petite fille se serait piquée avec une seringue. Il est temps aujourd'hui que les politiques agissent le plus rapidement possible.»

Répression

Pour l'heure seul le préau de l'école des Eaux-Vives est fermé à 22 heures et précisément à cause des problèmes récurrents de drogue dans le quartier. Il ne reste donc plus maintenant qu'à unifier les fermetures. Claude Bailly regrette que seule la prévention - c'est-à-dire l'information aux parents donnée sur les ramassages de seringues - soit à l'ordre du jour: «La prévention c'est bien, mais maintenant il faut sécuriser nos enfants et passer à la vitesse supérieure, c'est-à-dire la répression!»

Réponse attendue

Reste maintenant aux autorités interpellées de réagir. A savoir Manuel Tornare, le conseiller administratif responsable des écoles et Charles Beer, patron de l'Instruction publique. L'inspectrice chargée de l'école, la maîtresse principale, l'infirmière scolaire ainsi que le conseiller d'Etat

Laurent Moutinot, chargé du Département des institutions et le maire André Hédiger ont également reçu une copie des doléances des parents de l'école eaux-vivienne.

Est-ce que de leurs voitures, de leurs bureaux de la Tour Baudet et de leurs résidences, ceux qui nous gouvernement n'entendent pas la rumeur de mécontentement qui enfle de la rue ?

Est-ce qu'ils sont tellement gavés de compliments par leurs courtisans qui ne leur disent que ce qu'ils ont envie d'entendre et dissimulent ce qui ne leur fait pas plaisir ?

En tout cas, ceux qui nous dirigent font comme s'ils ne lisaient pas les journaux, n'écoutaient pas les radios et vivaient dans un autre monde à des années lumières de la réalité Genevoise.

Dans une autre République genevoise épargnée par des décisions aussi absurde qu'inutile (les muselières pour tous les chiens), les citoyens vivaient en harmonie et dans la sécurité.

Il est de plus en plus manifeste que le fossé entre ceux qui décident et ceux qui paient le prix de ces décisions, de cette insécurité, et en subissent les conséquences ne fait que s'élargir.

La décision absurde concernant les muselières n'était qu'un élément de plus, ou plus précisément un déclencheur d'une situation générale qui décline. Ce gouvernement agissant dans la précipitation dans certains cas, et fait preuve de laxisme dans d'autre, comme par exemple dans le fléau de la drogue !

Ce Gouvernement diabolise les citoyens automobilistes, les citoyens qui promènent leurs chiens, les commerçants en les assommant de taxes et autres mesures administratives, mais force est de constater qu'il ne fait rien pour endiguer le trafic de drogue à Genève. Évidemment dans les apéritifs gouvernementaux de l'establishment, il n'est pas convenable de parler des trafiquants de drogue, et de nos jeunes qui en mal d'existence la consomment !

Le Mouvement Citoyens Genevois avait en date du 9 janvier de cette année, déposé une Motion afin de créer une commission d'enquête parlementaire concernant le trafic de drogue à Genève. Bien que largement contestée (66 non, 6 oui, 2 abs) cette Motion (1663) était des plus pertinentes.

Si ceux qui décident continuent à ne pas vouloir entendre les mises en garde, les cris de mécontentement vont, par réaction au manque d'écoute et de considération, finir par se transformer en hurlement de colère et précipiter l'explosion que beaucoup commencent à redouter.

N'importe quelle ménagère vous expliquera que c'est ce qui finit par arriver si on n'expulse pas à temps la vapeur du tempo de la cocote.

Quand un gouvernement ne fait plus la preuve de son action en terme de sécurité sa légitimité devient une question, à laquelle seul le peuple souverain est habilité à répondre lors des votations!

Soucieux de nos concitoyens le MCG, va redéposer une Motion pour une tolérance zéro en matière de trafic de stupéfiant !

Nous aimerions néanmoins ici rappeler ce qui fût dit dans ce parlement le 19 mai 2006 à 20h30, comme le dit l'adage les paroles s'envolent mais les écrits restent !

Source ; mémorial (56^e législature - 1^{re} année - Session 08 (mai 2006) - Séance 39 du 19.05.2006 à 20h30)

M. Eric Stauffer (MCG). *Le grand fléau du XXI^e siècle est sans nul doute le trafic de stupéfiants. En effet, les dealers de drogue vont chercher leurs futurs clients auprès des adolescents, les rendant dépendants des drogues, s'assurant ainsi la fidélité d'une nouvelle clientèle. Ces nouveaux toxicomanes deviendront à leur tour des dealers pour assurer leur propre consommation et certains d'entre eux iront jusqu'à se prostituer ou à voler pour subvenir à leurs besoins. (Brouhaha.)*

Il est de notre responsabilité d'élus de tout mettre en œuvre afin d'endiguer toute forme de trafic de stupéfiants. Il est également de notre devoir de nous assurer que les forces de police et le pouvoir judiciaire ont les moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Les chiffres à notre disposition sont pour le moins évocateurs du malaise grandissant que notre canton rencontre en matière de lutte contre ce macabre commerce.

Il importe de noter qu'en 1995 plus d'une personne par jour était reconnue coupable - 406 exactement - et avait fait l'objet d'une peine privative de liberté. En 2004, c'est environ trois condamnations par jour qui ont été prononcées contre ces trafiquants de la mort - 846 exactement, source de l'Etat de Genève. (Brouhaha.)

Les chiffres que je viens de vous indiquer ne tiennent pas compte des procédures qui étaient en cours en 2004 et pour lesquelles aucune condamnation n'avait encore été prononcée. Afin d'être complet, il faut encore préciser que toutes les personnes détentrices de stupéfiants en petite quantité destinée à leur usage personnel ne sont même pas poursuivies par le biais d'une contravention. (Le brouhaha persiste.) Mesdames et Messieurs les députés, ce sujet devrait tous vous préoccuper... (M. Eric Stauffer s'interrompt. Le silence se rétablit.)

*Partant de ce principe-là, nous savons que certains secteurs, mais ils ne sont pas encore tous identifiés, sont devenus des quartiers de non-droit. A ce sujet, j'aimerais bien que notre conseiller d'Etat en charge du département des institutions nous donne quelques éclaircissements, notamment à propos du quai des Forces Motrices où plus aucun de nos concitoyens n'ose se promener à partir de 22h, tellement cet endroit est rempli de dealers de toute nature et de toute provenance. Aussi est-il très important de pouvoir cibler notre action. Je ne vais pas m'étendre sur ce sujet, mais sachez simplement que, pour avoir une vision globale, le Mouvement Citoyens Genevois demande la création d'une commission d'enquête, afin qu'elle puisse renseigner notre Grand Conseil **sur tous les endroits où de la drogue est vendue, là où il y a des adolescents**. Il faut faire en sorte que les contrôles dans les lieux publics que les adolescents fréquentent soient beaucoup plus sévères et, enfin, que soit appliquée une «tolérance zéro» en matière de trafic de stupéfiants.*

Voici quelques extraits des réponses qui nous ont été données et corolairement à la population :

***M. Pierre-Louis Portier (PDC).** Je siège depuis quelques années dans ce parlement et je crois pouvoir affirmer que j'ai déjà vu pas mal de projets de lois, de motions et de résolutions qui faisaient fort en matière de gesticulations et de démagogie. Mais là, sincèrement, j'ai l'impression qu'on atteint des sommets !.....*

..... Donc, la sixième invite demande que les agents de sécurité municipaux patrouillent dans les écoles. J'aimerais rappeler que le parti démocrate-chrétien avait déposé une motion en ce sens, il y a de cela près de trois ans. Cela a notamment débouché sur une collaboration entre le département de l'instruction publique - qui s'appelle maintenant «département des institutions» - la Ville de Genève et les communes, qui travaillent ensemble à la surveillance étroite des préaux. Donc, il me semble que là, une fois encore, vous enfoncez des portes ouvertes.

M. Renaud Gautier (L). *M. de La Palice doit «faire la girouette dans sa tombe» parce que, comme on l'a dit tout à l'heure, le nombre de portes ouvertes enfoncées est absolument astronomique...*

Une voix. Mais ça fait moins mal !

M. Renaud Gautier. *Oui, ça fait moins mal. J'avais prévu de ne pas prendre la parole, mais les raisonnements de notre excellent collègue, M. Catelain, qui parle en spécialiste, m'effarent un peu. On veut tout en même temps faire une enquête sur le trafic de drogue, une enquête limitée aux drogues répréhensibles - et n'incluant pas, par exemple, les excellentes drogues que fabrique mon ami Jean-Michel Gros... (Exclamations. Rires.) On ne veut pas s'occuper d'autres problèmes, par exemple de voitures plus ou moins puissantes... (Rires. Brouhaha.)*

M. Laurent Moutinot, *conseiller d'Etat. La motion qui vous est soumise demande la création d'une commission d'enquête. Qui dit «commission d'enquête» dit qu'il y aurait des choses que nous ignorerions et qu'il faudrait que nous apprenions. Or aujourd'hui - l'ensemble de vos interventions le démontre - nous savons parfaitement bien ce qui se passe et qui se bat, jour après jour, à savoir la police, pour réprimer le trafic de drogue. Alors, il n'y aucune raison d'enquêter sur quoi que ce soit.*

Bien triste réalité que de comprendre comment ce sujet éminemment grave a été traité par le parlement et le Conseiller d'État Laurent Moutinot !

Que ce parlement rigole, que certains de ses illustres animateurs fassent de l'esprit pour animer leurs soirées mondaines, sur des sujets aussi graves et importants. Mais que ces mêmes personnes pour qui tout est déjà connu, regardent en face les parents des victimes de la drogue et leur disent que rien de plus ne pouvait être fait « In memoriam »!

Nous Mouvement Citoyens Genevois, nous, nous y refusons, la tolérance zéro doit être appliquée en matière de trafic de drogue ! Les toxicomanes soignés et les trafiquants en Prison !

En vertu des pouvoirs qui sont ceux du député, des devoirs et obligations qui sont ceux du Conseil d'État, voici la question posée dans le cadre de cette IUE, conformément à l'article 162A LRGC :

Question :

Le Conseiller d'État en charge des institutions va-t-il prendre des mesures « musclées » afin que les trafiquants de drogue qui squattent nos écoles dès la nuit tombée, soient poursuivis, ainsi que prendre les mesures nécessaires afin que certains quartiers, notamment les Eaux-Vives, certaines rues, ne soient plus des zones du commerce de la mort ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Depuis la création de la Task Force Drogue (TFD), en mars 2002, les renseignements en matière de stupéfiants sont systématiquement répertoriés, de sorte que les services de la police disposent en permanence d'un tableau réaliste de la situation genevoise en matière de stupéfiants.

Les données recueillies sont classées géographiquement et selon leur genre (présence de dealers, de toxicomanes, découvertes de seringues, etc). Elles permettent de répondre rapidement à une modification de la situation ou aux déplacements des lieux de deal.

En 2005, les responsables de la TFD ont établi plusieurs rapports indiquant la montée en puissance du trafic de drogue dans les rues adjacentes au quai Gustave-Ador, ainsi qu'à Baby-Plage et dans les parcs de La Grange et des Eaux-Vives. A la suite de ce constat, le périmètre de la zone d'interdiction locale a été modifié dès le 1^{er} juillet 2005, incluant ces parcs et l'école des Vollandes.

Ce dispositif a eu pour résultat une baisse spectaculaire des interpellations à effectuer dans les zones précitées puisque cette année, et à ce jour, la TFD n'a dû procéder qu'à 5 arrestations de dealers dans les parcs susmentionnés, alors que plus de 20 individus y avaient été arrêtés durant le second semestre de l'année 2005.

Des mesures ont également été prises, ou sont en cours de réalisation, en lien avec les services de la Ville de Genève, pour lutter contre la présence des dealers sur les quais (amélioration de l'éclairage, limitation d'accès aux pontons). La police cantonale participe aux travaux du groupe "Rade", qui réunit des représentants du canton et de la Ville planchant sur le réaménagement du quai marchand des Eaux-Vives, afin que le volet "sécurité" soit pris en compte dans ce cadre.

D'autres zones sensibles ont été recensées dans le quartier des Eaux-Vives, parmi lesquelles, la plupart des petites rues perpendiculaires au quai Gustave-Ador, ainsi que le secteur de la rue du Pré-l'Evêque et la rue Cherbulliez.

La TFD est intervenue à plusieurs reprises dans le secteur de Pré-l'Evêque et, le 4 octobre 2006, a procédé à l'interpellation de plusieurs toxicomanes et de deux trafiquants albanais fournissant les habitués du lieu. Depuis lors, les forces de l'ordre n'ont plus constaté la présence de toxicomanes à cet endroit.

S'agissant de la rue Cherbulliez, la police a reçu plusieurs courriers d'une personne, habitant au no 7 de cette rue et signalant divers problèmes liés à la toxicomanie. A ce jour, rien de concret, à part la découverte de quelques seringues en mai 2006, n'a été constaté.

Toutefois, en raison de ces doléances, cette rue est considérée comme étant un lieu à problème potentiel et elle est surveillée comme telle.

Depuis le début de l'année, dans le cadre d'opérations menées par la TFD, 177 individus ont été arrêtés dans le secteur des Eaux-Vives et du jardin Anglais (du bord du lac à l'avenue de Chamonix et du plateau de Frontenex à Jargonnant), essentiellement pour du trafic de stupéfiants, mais aussi pour d'autres délits. Ce chiffre était de 146 pour toute l'année 2005.

Le personnel de la TFD passe quasiment tous les jours dans ce quartier, à des heures différentes, afin de repérer tout attroupement de dealers ou des contacts entre dealers et toxicomanes.

Le poste du quartier (Rive) et la Brigade de Sécurité Publique (BSP) de la gendarmerie mènent également des opérations dans le secteur.

Il en va de même de la Brigade des Chiens de police, qui patrouille dans le secteur et saisit des stupéfiants dissimulés dans diverses caches, allant des remorques à bateaux aux bouches d'égouts, en passant par les plates-bandes et les parterres fleuris.

Les contrôles d'identité qui sont régulièrement effectués révèlent que la plupart des personnes suspectes sont démunies de pièces d'identité, ce qui rend problématique leur expulsion. Par ailleurs, certains trafiquants identifiés et condamnés ne peuvent être expulsés nonobstant une décision de justice, faute d'accords de réadmission conclus par la Confédération avec leur pays d'origine.

S'agissant de l'évènement, déplorable, développé dans l'interpellation urgente du député Eric Stauffer, soit la découverte par des élèves à fin septembre 2006, de seringues dans le préau de l'école des Vollandes, le Conseil d'Etat constate que la réaction des pouvoirs publics a été adaptée aux circonstances.

Conformément au protocole d'intervention en milieu scolaire mis au point par le département de l'instruction publique et celui des institutions, la directrice de l'école des Vollandes a aussitôt prévenu la police, qui s'est rendue sur place et a récupéré les seringues. Le responsable du poste des agents de sécurité municipaux (ASM) de Jargonnant a également été alerté.

L'inspectrice des écoles des Eaux-Vives a organisé une réunion d'information pour les parents d'élèves, à laquelle des représentants du poste de police de Rive, de la TFD, de la brigade des mineurs et des ASM ont pris part.

Cette réunion s'est tenue à l'école des Vollandes, le 16 octobre 2006 en présence de 80 à 100 personnes, dont M. Eric Stauffer, d'Onex.

A cette occasion, la police a pu informer les parents qu'aucun enfant n'avait été piqué par une seringue et qu'aucune drogue ou arme n'avait été découverte dans le préau de l'école des Vollandes. Les mesures prises afin d'intensifier la présence policière dans le secteur ont également été exposées aux personnes présentes.

Depuis l'évènement, les services de police compétents, de même que les ASM, ont effectué de nombreuses patrouilles dans le préau, ainsi que dans le voisinage. Les ASM de ce secteur ont des contacts fréquents avec les gendarmes du poste de Rive, à qui ils transmettent les informations qu'ils obtiennent sur le terrain.

De son côté, la responsable des bâtiments du service des écoles de la Ville de Genève a, dès la fin du mois de septembre, mis en place un service de surveillance privé pour une partie de la nuit, ainsi qu'un service de nettoyage qui intervient dès le matin. Depuis lors, aucun évènement de nature à troubler la tranquillité des élèves, que ce soit pendant ou hors des heures d'écoles, n'a été recensé.

Les autorités municipales ont également pris la décision de fermer l'accès au préau de l'école des Vollandes. Le préau de l'école des Eaux-Vives est fermé de 23h00 à 07h00, depuis le 16 octobre 2006.

Dès l'ouverture de l'abri PC de l'école des Vollandes à la mi-novembre 2006, une société de sécurité privée sera présente sur le site, à la demande du service social de la Ville de Genève, qui gère l'opération "sans-abri". Le mandataire aura notamment pour mission d'éviter que les résidents de l'abri ne se rendent dans le préau de l'école.

Pour sa part, le poste de Rive patrouillera régulièrement dans le secteur et sera particulièrement attentif au comportement des résidents de cet abri.

En conclusion, le Conseil d'Etat estime que, confrontée à une tâche difficile, la police combat de manière appropriée le trafic de stupéfiants. Il n'existe pas de zones de non-droit dans le canton, et le gouvernement, avec l'aide des communes et de leurs agents de sécurité, ne permettra pas qu'il s'en installe, tout en continuant de porter une attention particulière aux lieux fréquentés par les enfants.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Pierre-François Unger